

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'UNIVERSITE DU
VENDREDI 1er MARS 1985

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE A : MM. FLORENT, GIUSTO, MALVACHE

COLLEGE B : MM. MOREL, OBERDORFF

COLLEGE C : MM. COFFIGNIEZ, DELCOURT

COLLEGE ATOS : Mme FRANCE, M. SUBILLE

COLLEGE ETUDIANT : MM. HARBONNIER, Melle HOUENOU

COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES :

M. GUILLAUME représentant la Chambre de Commerce de VALENCIENNES

M. PHILIPPE représentant le Syndicat CFDT

MEMBRES DE DROIT

M. POIRSON représentant M. le Recteur

M. RENZI, Secrétaire Général

MEMBRES INVITES

MM. ANGUE, CACHERA, CALLEGARI, DECHY, DOROBITZ, OBERT, SOENEN,
TORGUET.

M. MORIAMEZ, Président d'Honneur

MEMBRES EXCUSES

M. CAROUS, Sénateur-Maire de VALENCIENNES

M. DELFORGE représentant la Chambre de Commerce d'AVESNES

M. GRIMALDI, Sénateur de LE CATEAU, représentant la Région

M. PARENT, Président du Syndicat Intercommunal

MM. OUDIN, TAISNE, Melle SIMONOT, MM. NATUREL, AUTEM, Mme HAYOIT,
Melle LISMONDE.

ONT DONNE POUVOIR

M. AUTEM à M. COFFIGNIEZ

M. DELFORGE à M. GUILLAUME

M. GRIMALDI à M. PHILIPPE

Mme HAYOIT à M. SUBILLE

Melle LISMONDE à Melle HOUENOU

M. NATUREL à M. OBERDORFF

M. OUDIN à M. GIUSTO

M. PARENT à M. PHILIPPE

Melle SIMONOT à M. MALVACHE

M. TAISNE à M. GIUSTO

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour est réservé à l'audition des Directeurs des composantes de l'Université tant d'enseignement, de recherche que des services communs de documentation, orientation, formation permanente, audio-visuel, médecine, aides à l'enseignement et à la recherche, relations extérieures, culturel, sportif..., comme prévu par les texte et loi.

I - PREAMBULE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il souhaite que cette réunion soit l'occasion d'une véritable réflexion ; même si nous aboutissons à la même structure, nous devons nous efforcer de remplir les missions qui nous sont confiées et optimaliser nos moyens.

Les Directeurs ne doivent pas avoir comme seul objectif la survie de leurs composantes.

A LILLE III une U.F.R. de Langues Etrangères Appliquées va être créée.

Monsieur le Président lit un texte rédigé par un groupe de Présidents d'Université sur les structures. Ce texte dit que c'est à partir des missions qu'il faut aborder l'organisation interne et non pas à partir des disciplines. Les structures devront varier en fonction des projets affichés par les établissements.

Nos projets sont d'intégrer et de former les étudiants à la vie active. Nos programmes pédagogiques et de recherche doivent être orientés vers un secteur professionnel précis.

Nous devons nous demander si nos structures actuelles d'U.F.R. remplissent cette mission.

Le décret du 21 Février 1985 relatif à l'organisation du Comité National d'Evaluation des Etablissements Publics à caractère Scientifique Culturel et Professionnel est paru au Journal Officiel.

Monsieur le Président donne la parole aux représentants des composantes.

II - L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN MECANIQUE
ENERGETIQUE - ENSI-MEV - représentée par M. TORGUET, Directeur.

Monsieur TORGUET fait part de la réaction du Président de l'ENSI qui a regretté de ne pas être invité à cette réunion. Il souhaite que le mode de recrutement des ENSI par concours ne soit pas remis en cause. Il ne prévoit pas d'augmentation sensible du nombre d'étudiants.

On a demandé à Monsieur TORGUET son avis sur la création d'un I.N.P. (Institut National Polytechnique) dans le Nord comme il en existe à NANCY, GRENOBLE et TOULOUSE. Monsieur TORGUET ainsi que le Conseil d'Administration de l'ENSI ne sont pas favorables. Ils souhaitent garder l'ENSI dans l'Université. Les Ecoles d'Ingénieurs sont construites autour d'un programme pédagogique. Les enseignants participent également à des actions de formation continue.

Monsieur MALVACHE évoque la double compétence de l'ENSI en Productique d'une part et en Electronique d'autre part. Monsieur TORGUET est convaincu de la nécessité de faire de l'Electronique. Cette double compétence de l'ENSI est reconnue par le fait que les étudiants de l'ENSI peuvent passer le Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.). Il y a les mentions officielles et les mentions de fait.

Dans le domaine de la recherche, Monsieur TORGUET souhaite qu'on laisse aux laboratoires la liberté de rattachement à l'U.F.R. de leur choix.

Monsieur le Président demande si l'ENSI va passer des conventions avec les autres composantes de l'Université.

Pour Monsieur TORGUET, le vrai problème est budgétaire. Sur un budget de 200 000 F, l'ENSI reverse 60 000 F à l'Université auxquels s'ajoutent environ 60 000 F. de facturation interne pour le courrier, le téléphone, la reprographie, les fournitures de bureau. Il ne reste plus grand chose pour fonctionner

Monsieur TORGUET pense que les bonnes relations sont des relations d'investissements. Par exemple l'ENSI a de bonnes relations avec l'IUT dans le cadre d'une convention de mise en commun de matériels.

Le décret sur la formation continue n'est pas sorti.

Monsieur TORGUET pense que certaines actions de formation continue peuvent être entreprises lorsqu'elles sont très spécifiques

Enfin, il souhaite être invité à la Commission des Statuts.

Monsieur MORIAMEZ s'étonne que Monsieur TORGUET n'ait pas réclamé l'autonomie financière et n'ait pas parlé des extensions possibles. D'autres spécialités ou d'autres branches pourraient être créées, les titres d'ingénieurs et de docteurs ne sont pas interchangeables.

Monsieur MORIAMEZ souhaite que des conventions inter U.F.R. soient passées. Nos structures U.F.R. ont fait leurs preuves. Il faut les maintenir mais en gardant des éléments de souplesse. Il ne faut pas perdre de vue que nous préparons l'an 2 000. Il est nécessaire de développer tout ce qui est du domaine de la communication et de l'audiovisuel. Monsieur MORIAMEZ est partisan d'instituer des structures " en pointillés " et de rassembler par la création de grandes "missions" (mission de l'énergétique, de la mécanique, de la productique, de la communication).

Monsieur FLORENT souhaite voir se développer la communication. Il regrette que nombre de rapports de chercheurs ne soient pas lus.

.../...

Monsieur MORIAMEZ pense qu'il faut rassembler des gens qui "y croient" et qui sont susceptibles de devenir des missionnaires. Monsieur MORIAMEZ cite l'exemple du service audiovisuel qui après s'être développé pendant dix ans rencontre maintenant des problèmes de gestion et de structure. Il faut les résoudre pour avancer. La structure doit être la plus souple possible.

Monsieur FLORENT pense que les relations extérieures et internationales n'ont pas suffisamment de moyens financiers.

Monsieur le Président N.MALVACHE est heureux d'apprendre l'intérêt de Monsieur le Président de l'ENSI pour l'Université.

A cela Monsieur GUILLAUME rappelle le travail fait et le temps consacré par les Présidents de l'IUT et de l'ENSI et trouve regrettable que le Président semble l'ignorer.

Monsieur MALVACHE ne souhaite pas polémiquer et pense que Monsieur GUILLAUME fait une mauvaise interprétation de ses paroles.

III - L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE -I.U.T.- représenté par Monsieur OBERT, Directeur.

Monsieur OBERT exprime la position du Conseil de Direction.

Le décret du 12 Novembre 1984 précise les missions et les conditions d'organisation des IUT. Il donne la liste des IUT (dont celui de VALENCIENNES) ainsi que la liste des spécialités enseignées.

Ce décret laisse cependant deux inconnues : la place de la recherche et celle de la formation continue.

En ce qui concerne la recherche, le Conseil de Direction de l'IUT est favorable au rattachement de quelques laboratoires et à la création d'une Cellule "recherche" en vue de promouvoir la recherche appliquée.

En ce qui concerne la formation continue les directeurs ont eu communication du projet de décret. D'après l'article 10 de ce projet, les IUT gèreraient leur propre formation continue, ce qui amènerait un allègement de la mission du CEPPEPES.

Monsieur GUILLAUME s'associe aux propositions de Monsieur OBERT. Ces thèmes seront abordés lors du prochain Conseil d'IUT.

Monsieur MORIAMEZ pense qu'il y a une contradiction sur le problème de la recherche dans le texte sur les IUT. Il souhaiterait la création d'une U.F.R. Recherche mais il reste convaincu qu'il faut faire passer la recherche dans l'enseignement.

.../...

IV - LE SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES - représenté par
Monsieur CALLEGARI -

Ce service qui existe depuis quatre ans se présente comme une interface entre l'Université et l'extérieur. En dehors de quelques missions confiées par la Présidence, le service a une vie autonome et est ouvert à tous.

Beaucoup de personnes s'occupent de relations extérieures à l'Université : le CEPPEP, l'IFOREP, l'Institut Culturel, les relations internationales, et dans les UER pour la gestion des stages.

C'est une mission difficile à définir et à cerner car on passe très facilement d'un stage à un contrat de recherche.

Il faut instaurer une structure qui permette une concertation et un épaulement entre les individus. Le cas de l'Université de COMPIEGNE est intéressant à étudier. Il existe un Directeur des relations extérieures. L'information circule bien, il n'y a pas de morcellement.

Mais, définir les missions n'est pas suffisant. Il faut donner à ce service des moyens : notamment informatiques, mais aussi en hommes.

Pour Monsieur CALLEGARI, le Service des Relations Extérieures doit être un lien et une aide efficace à tous les services. Il pourrait centraliser les réponses aux enquêtes.

Le Président MALVACHE souligne l'importance croissante du service des relations extérieures. Il doit s'organiser et son activité doit déboucher sur la valorisation de la recherche. Son responsable doit être un "homme-transfert". Monsieur MALVACHE souhaite développer les moyens de ce service en faisant appel au Ministère au besoin. Le service des relations extérieures doit se structurer et devenir un véritable service commun avec un Comité de Gestion et un Conseil.

Monsieur MORIAMEZ est d'accord avec lui.

Monsieur TORGUET trouve risqué et même suicidaire de s'en remettre à un service.

Monsieur OBERDORFF est d'accord pour un service commun des relations extérieures à disposition de tous, à condition que ce ne soit pas un organisme de contrôle.

Monsieur CALLEGARI pense plutôt que son service doit remplir une mission de coordination.

En exemple il informe les membres du Conseil de la possibilité de la signature d'une convention tripartite avec l'ALLEMAGNE, l'ITALIE et la FRANCE dans le cadre du programme européen "ESPRIT" (programme de modernisation).

Monsieur SOENEN trouve essentielle la mission de relations extérieures. Le travail doit se faire avec le tissu industriel local et avec l'étranger pour trouver aux étudiants des stages ou du travail.

V - L'U.E.R. de DROIT - représentée par son Directeur M. OBERDORFF -

Le projet pédagogique et de recherche de l'UER de Droit est orienté vers une professionnalisation. L'UER de Droit est jeune: elle n'a que 6 ans. Elle comporte 1 200 étudiants avec le C.P.A.G. et 11 enseignants en poste. Elle délivre de nombreux diplômes. L'habilitation a été demandée pour le DEUG de Droit rénové, le DEUST Droit et Gestion de l'Immobilier, le DEUST Agent des Collectivités Locales; la Licence d'Administration Publique est en projet.

Peu de Faculté de Droit joigne à cette discipline l'Economie et la Gestion. A LILLE II c'est une Université de Droit et Santé, ce qui apparaît peu ordinaire comme pluridisciplinarité.

La Faculté de Droit présente une facette très large de professionnalisation; les métiers du Droit, de la Gestion et de l'Economie sont nombreux.

Le CPAG prépare aux concours administratifs ouvrant sur des carrières. Le Droit débouche sur toutes les professions judiciaires de l'huissier à l'avocat sur les services contentieux des entreprises, sur le journalisme.

La formation continue ne s'est pas encore développée suffisamment faute d'enseignants en nombre suffisant. Une maturation est encore nécessaire.

La recherche a été surtout individuelle jusqu'à présent. Elle doit devenir collective et aborder le Droit du Futur. C'est une UER qui doit se transformer mais il serait prématuré de la diviser.

La discussion et la contractualisation doit se faire à l'intérieur de l'Université. Monsieur OBERDORFF est partisan de ne pas figer les choses et imposer de contraintes. Il faut laisser les portes ouvertes.

Monsieur OBERDORFF pense créer un cours de "Droit de la Communication" et un cours de "Droit des nouvelles technologies".

Sur la question de la création éventuelle de Département à l'intérieur de l'UER de Droit, Monsieur OBERDORFF estime que plus on divise plus c'est lourd à gérer. La Faculté de Droit est encore trop petite pour l'instant. Il n'est pas non plus favorable à un cloisonnement disciplinaire.

Monsieur OBERDORFF prévoit une augmentation du nombre d'étudiants en Droit à VALENCIENNES alors qu'il diminue plutôt en FRANCE (150 étudiants en Licence dès la première année).

Monsieur GUILLAUME salue l'image d'originalité qu'a l'UER de Droit. Il souhaiterait cependant que ce dynamisme soit utilisé davantage en formation continue et moins en formation initiale.

Monsieur OBERDORFF rappelle que nombre d'étudiants sont salariés.

VI - L'UER de LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET ARTS - représentée par son Directeur Monsieur GIUSTO

Une des missions de cette UER est la formation des enseignants : instituteurs, professeurs du second degré.

Cependant il n'est pas dans les souhaits de Monsieur GIUSTO et de son équipe d'enseignants de créer une U.F.R. de formation d'enseignants. Il ne convient pas de créer des fortes-resses.

La seconde mission est l'enseignement des langues et le Commerce Extérieur.

La question a été posée de la création d'une UFR de Langues Etrangères Appliquées. La réponse est négative à cause des liens profonds entre le DEUG B d'Anglais et d'Allemand et le DEUG C Langues Etrangères Appliquées. On observe de nombreux passages de l'un à l'autre DEUG et ce sont les mêmes enseignants qui s'occupent des deux DEUG. Ce serait une erreur de cloisonner les deux enseignements.

La troisième mission est la formation aux Arts Plastiques et aux Arts du Spectacle en liaison avec le service Audiovisuel. Là encore les responsables ont le souci de maintenir des contacts entre les différentes disciplines, de multiplier les passerelles, de travailler ensemble. Le travail d'harmonisation et de connexion sera poursuivi cette année entre DEUG A et Arts Plastiques.

Monsieur GIUSTO désire substituer à l'appellation "UER de Lettres Sciences Humaines et Arts" celle de U.F.R. de Lettres, Langues et Arts".

Monsieur OBERDORFF fait observer qu'entre la section "commerce extérieur LEA" et l'UER de Droit les liens sont très étroits.

Il constate également que les réussites aux concours administratifs sont souvent le fait de littéraires qui se sont mis à l'étude du Droit.

Monsieur SOENEN pense que parmi les potentiels de l'Université, l'aspect "tertiaire" pourrait être développé.

VII - L'UER DE SCIENCES - représentée par son Directeur Monsieur SOENEN

La question qui est posée est celle de la structure interne à mettre en place.

Monsieur SOENEN souligne l'importance de la mission de relations extérieures et les efforts faits pour insuffler dans le tissu économique des idées nouvelles. L'aspect formation des Maîtres fait partie aussi des missions d'une U.F.R. fortement tournée vers la technologie.

Le regroupement de l'activité recherche en une U.F.R. couperait celle-ci de l'enseignement. Or cette association recherche-enseignement est nécessaire.

Introduire une cassure entre 1er et 2ème cycle nous limiterait.

Une structure par matière ou filière introduirait des risques de cloisonnement. Pour l'instant l'UER de Sciences comporte 3 piliers : la filière productique, la filière communication et la filière informatique.

A la question des structures internes les réponses ne sont donc pas bien tranchées, et en cassant la structure actuelle on risque aussi de casser le dynamisme.

Monsieur SOENEN propose donc une structure à la fois verticale à partir des filières et horizontale à partir des différentes missions (formation des Maîtres en liaison avec l'IFOREP, relations extérieures et aide à l'emploi, formation continue).

Monsieur le Président envisagerait l'organisation de l'UFR de Sciences en plusieurs départements : 1er cycle, DEUST, 2ème cycle, audiovisuel, productique, informatique et communication homme-machine, CAMBRAI, MAUBEUGE avec passerelles avec l'IUT.

Plusieurs Conseillers réclament une grande liberté pour les laboratoires et les chercheurs. Les laboratoires doivent posséder une structure souple, avoir la liberté de se rattacher à l'U.F.R. de leur choix ou de changer d'UFR. Les chercheurs devront avoir la même possibilité de mobilité.

Monsieur OBERDORFF demande si Monsieur SOENEN maintient le nom de l'UER de Sciences Exactes et Naturelles, Monsieur SOENEN opterait pour celui de Sciences et Techniques.

Monsieur MORIAMEZ estime qu'on devrait piocher le secteur des Sciences Naturelles et de la biotechnologie - le terme de "Naturelles" serait donc approprié.

Plusieurs membres du Conseil préconisent de faire de la prospective. Monsieur PHILIPPE pense au secteur de l'environnement et du tourisme et à la gestion de la forêt. Monsieur DELCOURT évoque celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire en particulier à CAMBRAI ; Monsieur SUBILLE estime que l'on devrait s'orienter vers la chimie.

Monsieur MARTINACHE qui effectue actuellement une enquête sur le devenir des diplômés de 1979 signale que la moitié seulement des diplômés trouvent du travail dans le Hainaut Cambrésis et depuis 1979 le pourcentage ne cesse de diminuer. Il propose d'insérer le mot communication dans l'intitulé de l'UER.

Il convient donc de s'occuper activement de la réindustrialisation de la Région, de la réhabilitation de l'environnement et du renouvellement du cadre de vie afin de donner aux gens le désir de s'implanter.

VIII - LE CENTRE D'EDUCATION PERMANENTE ET DE PROMOTION
ECONOMIQUE ET SOCIAL - C.E.P.P.E.S. - représenté par
M. DECHY.

Plusieurs dangers menacent actuellement le CEPPE et par là la formation continue à l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS.

L'éclatement risque de diviser et d'affaiblir. Nous devons nous présenter unis vis à vis de l'extérieur et face à la concurrence.

Le transfert des filières "rentables" de formation continue vers certaines U.F.R. ne laisserait au Service Commun que la formation générale qui n'est pas prise en compte dans les stages rémunérés. L'éclatement entraînerait aussi des risques de doublons à l'intérieur de l'Université et multiplierait les problèmes de gestion au niveau du secrétariat.

Il est nécessaire d'avoir une structure qui coordonne et impulse la formation continue dans tous les domaines. Certaines U.F.R. comme le Droit et les Lettres ont rappelé précédemment qu'elles n'avaient pas été en mesure jusqu'alors d'assurer cette formation continue. Pour cela il faut un CEPPE fort et non une coquille vide. L'Université est une des composantes du service public de formation. A ce titre, elle a des missions à remplir en fonction de son environnement et des priorités régionales définies en commun dans le cadre de la coordination interuniversitaire.

Deux alternatives se présentent :

Soit laisser aux U.F.R. la formation continue en totalité et dans ce cas des secteurs entiers de formation risquent de ne pas être assurés.

Soit laisser seulement aux U.F.R. la responsabilité pédagogique des formations de leur secteur (contenus de l'enseignement, contrôle des connaissances, choix des enseignants), l'organisation et la gestion matérielle restant au C.E.P.P.E.S., le tout précisé dans des conventions entre CEPPE et UFR.

Pour les formations pluridisciplinaires, une structure de coordination est nécessaire.

Le voeu des responsables du CEPPE, c'est de donner à la formation continue une base contractuelle la plus large possible, et qu'elle soit assurée par un Service Commun.

Le futur Décret sur la formation continue donnerait dans son article 10 une autonomie complète aux IUT. Les conséquences financières sont importantes.

Monsieur SOENEN est partisan d'une gestion départementalisée des actions dans les U.F.R. Le CEPPE devrait consacrer l'essentiel de son activité à sa mission de conseil en formation auprès des entreprises. Il pense aussi qu'on ne peut pas avoir les compétences pour tout gérer, les jeunes de 16-18 ans comme les pré-retraités.

Monsieur DECHY estime de son côté qu'on ne gère pas un adulte en formation comme un étudiant.

Il rappelle l'exemple de LILLEII. La Médecine qui avait repris pour son propre compte la gestion de la formation continue a fini par abandonner rapidement. De manière générale, les autres Universités ne prennent pas le chemin de la dispersion.

Monsieur PHILIPPE conçoit la formation continue comme un problème fondamental.

Il est nécessaire de donner une formation de qualité aux salariés avec une pédagogie adaptée. Les besoins en formation permanente sont grands.

D'autre part, l'enjeu est d'importance. Pour se placer sur le marché il ne faut pas y aller en débandade.

Monsieur PHILIPPE est inquiet et souhaite une réunion du Conseil de Gestion du CEPPEPES.

Monsieur MALVACHE trouve les Directeurs d'U.F.R. très conservateurs pour leur UER mais révolutionnaires en matière de formation continue.

Monsieur OBERDORFF est choqué par les termes employés par certaines personnes. Il semble que ce soit l'hallali sur le CEPPEPES et la partage du gâteau. Il rappelle que la contractualisation se fait avec l'Université et non pas avec les UFR.

Monsieur MORIAMEZ est partisan de conserver le service commun du CEPPEPES. Mais celui-ci a évolué. Il faut donc procéder à une évaluation pour aboutir à un jugement de qualité, passer au crible les points forts et les points faibles, profiter de cette remise en question pour préciser les tâches du CEPPEPES. Tout service commun est responsable devant le Conseil de l'Université.

Monsieur MALVACHE résume les points de vue qui se sont exprimés : l'accord est unanime sur la nécessité d'une politique homogène vis à vis de l'extérieur, d'une structure qui impulse, du maintien de l'aspect social de la formation continue et sur la responsabilité pédagogique à laisser aux UFR.

La majorité du Conseil est favorable pour laisser au CEPPEPES la coordination des formations pluridisciplinaires.

IX - L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN PEDAGOGIE -IFOREP-
représenté par M. DOROBITZ.

L'IFOREP est un service commun créé en 1982, dont la mission est de favoriser, coordonner et harmoniser les actions de formation de formateurs.

Par exemple, l'IFOREP s'est occupé de la formation des instituteurs sur des crédits spéciaux du Rectorat. Elle a organisé un Colloque sur l'Evaluation en Octobre et s'est occupée de la coordination de l'Université d'Eté. Actuellement est en préparation un projet de lutte contre l'illétrisme.

La transformation du Service Commun IFOREP en une U.F.R. implique de veiller particulièrement à ne pas enfermer la formation et la recherche pédagogique dans un ghetto.

Il demande la mise à disposition de postes afin de pouvoir renforcer l'IFOREP.

X - LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

Madame DELPORTE, absente, a préféré ne pas s'exprimer ce jour car le décret sur les Bibliothèques Universitaires n'est pas sorti.

XI - LA CELLULE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

- représenté par son Directeur M. MARTINACHE -

Depuis 1974 une convention est passée et renouvelée chaque année entre le Ministère et l'Université pour le fonctionnement des C.I.O. Elle s'accompagne d'une mise à disposition de postes (deux conseillers d'orientation à mi-temps, un attaché de presse, une Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire et une dactylo contractuelle CNRS, dirigés par un Chargé de Mission) Il manque actuellement un chargé d'enquête. La Cellule a comme fonctions actuellement :

- l'accueil des étudiants et l'information ;
- la distribution des dossiers d'étudiants ;
- la fourniture de documentation ;
- l'orientation et l'initiation à la recherche d'un premier emploi ;
- l'organisation de la Journée Portes Ouvertes ;
- enquête et études.

Elle a actuellement une convention d'étude avec la Région sur le devenir des diplômés.

Le décret sur les C.I.O. n'est pas paru. Madame AUVERGNE y travaille encore. Selon des informations, les C.I.O. deviendraient des services communs.

Actuellement c'est un enseignant, chargé de mission, qui coiffe le service. Il aurait été envisagé, à un moment, de confier la direction à un attaché.

XII - LE SERVICE AUDIO-VISUEL

Monsieur LEVIN absent a exprimé par écrit ses souhaits au Président.

Il désire faire de l'audio-visuel un véritable service commun doté de moyens plus importants, et aidé par un Conseil de Gestion (celui-ci existe depuis 1981 mais n'a été réuni qu'une seule fois).

XIII - LA MEDECINE PREVENTIVE - représentée par le Docteur CACHERA -

Le Docteur CACHERA rappelle les moyens de ce service et ses problèmes.

Le Service comprend deux infirmières. Les locaux qui ont été construits pour l'infirmierie sont restreints et très mals conçus.

Une association va être mise en place.

XIV - L'INSTITUT CULTUREL - représenté par M. COFFIGNIEZ -

Monsieur COFFIGNIEZ exprime la difficulté qu'il y a à parler de l'Institut Culturel.

Parler de mission culturelle suppose une définition de la culture. La culture peut être définie comme l'ensemble des moyens qui permettent à chacun de se situer dans le monde qui nous entoure ou qui nous attend, grâce à des instruments d'analyse.

Un organisme chargé d'une mission culturelle à l'Université peut paraître paradoxal. En effet, l'Université ne cesse de produire de l'activité culturelle de haut niveau au point de vue de la création (recherche) et au point de vue de la diffusion (enseignement). Quel peut donc être le rôle d'un Institut Culturel à l'Université d'autant plus que faute de moyens financiers et humains, ses résultats peuvent paraître modestes.

Tout d'abord l'Institut Culturel favorise toutes les initiatives d'activité culturelle des étudiants. On peut citer parmi les réalisations le Journal Etudiant, l'activité théâtrale, la chorale universitaire, l'initiation à l'informatique, la visite à l'exposition WATTEAU.

Le second volet de l'activité de l'Institut Culturel est l'organisation de conférences (exemple conférence sur l'arme nucléaire dans le cadre de l'Université du 3ème âge à CAMBRAI, sur les transferts Université-Entreprise...).

La proposition de Monsieur COFFIGNIEZ est de mettre en place une structure plus ouverte et plus collective, d'améliorer l'information.

Il n'y a actuellement qu'une seule équipe liée à l'UER de Droit et l'UER de Lettres qui s'en occupe. La notion de culture a évolué. Les barrières entre les différentes cultures scientifique, littéraire, juridique, artistique tendent à s'abaisser. Le meilleur exemple est la conférence de Monsieur DANZIN sur le choc des technologies de l'information. Celle-ci donnée par un spécialiste de l'électronique a un sujet philosophique. C'est pourquoi la structure de l'Institut Culturel doit être collective pour être efficace. Quant à l'information : articles de presse, tracts et affiches semblent peu efficaces ; il faudrait des relais : professeurs de l'Université, universités du 3ème âge, Lycées, entreprises, syndicats, mairies, associations..

Pour Monsieur OBERDORFF la difficulté est de motiver et dynamiser les énergies. Les conférences n'ont de succès qu'à l'extérieur de l'Université (150 personnes à CAMBRAI) mais à l'intérieur il y a un phénomène de rejet. Mais il y a d'autres moyens plus attractifs pour susciter l'intérêt : interventions à la radio, à la télévision, création de cassettes. Qu'on songe à l'impact de l'émission de TF 1 sur la CAO ! Les "corpos" d'étudiants pourraient être utilisées avec succès.

XV - LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES - S.U.A.P.S - représenté par son Directeur M. PRUVOT.

Les restructurations universitaires relatives aux activités physiques et sportives doivent se référer aux 2 lois :

- 1 - La Loi sur l' Enseignement Supérieur du 26 Janvier 84
- 2 - La Loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives du 16 Juillet 84.

Les articles concernant les activités physiques et sportives à l'Enseignement Supérieur sont :

Pour la 1ère { - l'article 7 relatif à la mission du service public ;
- l'article 31 relatif au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Pour la 2ème { L'article 5 et l'article 9. On peut y ajouter pour le fond, l'article 1. "Les A.P.S. sont.....un élément fondamental de l'Education et de Culture".

La structure actuelle issue de la Loi de 1968 et du décret du 23 Décembre 1970 est celle d'un service commun d'enseignement. La question suivante se pose donc : le Ministère de l'Education Nationale prépare t-il des textes pour les Activités Physiques et Sportives ?

L'intérêt manifesté à l'Université de VALENCIENNES pour les Activités physiques et sportives par les étudiants, les personnels et les responsables des diverses composantes de l'Université exprime des besoins d'ordres divers :

- pratique d'une activité physique et sportive en apprentissage ou perfectionnement ;
- pratique en compétitions :
 - . intra-universitaire (championnats inter-promos de l'Université) ;
 - . inter-universitaire (F.N.S.U.) ;
 - . Autres (ex:course croisière EDHEC, championnats de France Inter-IUT,etc...)
- créations de compétitions pour les étudiants :
 - . Cross d'été de l'Université ;
 - . 1er semi-marathon de Valenciennes.
- Formations aboutissant à une partie de diplôme universitaire.

.../...

Il convient d'intégrer ces réalités à la structure proposée au Ministère de l'Education Nationale - structure capable d'assurer les missions définies dans les textes législatifs : éducative, culturelle et, organisation et développement des activités physiques et sportives et des formations qui s'y rapportent.

Monsieur PRUVOT propose une structure commune à l'ensemble des composantes de l'Université au service de celles-ci des étudiants en formation initiale et continue, des auditeurs et des personnels.

Cette structure disposerait d'une autonomie administrative financière et pédagogique pour toutes ses actions propres (sens transversal) et associée (contrat) avec les U.F.R. pour leur programme pédagogique.

Elle serait intermédiaire entre les services communs non enseignants et l'U.F.R. en prise directe avec l'Université.

L'appellation est à trouver car les termes Départements, Centre, Service Commun, Institut, Ecole, ne semblent pas convenir au regard des textes législatifs.

L'Association Sportive responsable des compétitions FNSU existe. La structure publique proposée lui apporte son concours.

Les activités physiques et sportives, les métiers liés au sport (professeur d'EPS mais aussi animateurs d'associations sportives) sont en plein développement avec l'essor d'une civilisation de la détente et des loisirs. Le SUAPS répond à ce développement.

Il serait possible également de créer des UV de Sports mais il faudrait des moyens.

Monsieur OBERDORFF pense que le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire sera un appui privilégié pour ce développement.

Les corps d'étudiants sont extrêmement dynamiques dans ce domaine.

XVI - L'ATELIER DE MINI-MICRO INFORMATIQUE INDUSTRIELLE REGIONALE
- A.D.E.M.I.R. - représenté par son Directeur M. ANGUE

Monsieur ANGUE souligne la nécessité du développement des contacts avec les entreprises et des transferts de la recherche.

Les réalisations effectuées sont plusieurs contrats avec l'ANVAR et des Sociétés du Nord, l'automatisation d'une presse au Laboratoire de Génie Mécanique.

Le meilleur moyen de développer les relations avec l'extérieur est le contact humain; les résultats obtenus par la presse à la journée portes ouvertes sont faibles. Monsieur ANGUE souhaiterait que l'ADEMIR devienne un laboratoire autonome de transfert de la recherche ou un centre de transfert possédant son Comité de Gestion avec la possibilité de création de filiales. Cela apporterait davantage de rapidité pour l'envoi des bons de commande.

Monsieur MALVACHE pose la question de la nécessité ou non de la signature du Directeur d'UER lorsqu'il s'agit d'une commande sur un contrat. La signature du responsable scientifique et celle du Président ordonnateur devait suffire.

XVII - LE CENTRE DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE -
C.P.A.G. - représenté par son Directeur M. OBERDORFF

Il est issu de l'article 33 de la Loi sur l'Enseignement Supérieur.

Les CPAG seront transformés en IPAG et pourront délivrer la Licence d'administration en relation avec la Faculté de Droit.

Monsieur OBERDORFF pense utiliser le créneau de l'Instruction Civique.

Dans la mesure où la Loi autorise la commercialisation, Monsieur OBERDORFF envisage de faire des cassettes et des livres.

-:-:-:-:-